

**DÉLIBÉRATION N° 2025-012 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 14 AVRIL 2025 à 14h00

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril à 14 H 00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Nadine FRAYSSE, M. Jean-Michel ARNAL, M. Régis NESPOULOUS, M. Yves REGOURD, M. Serge GELY

Etaient absents et représentés : M. Arnaud VIALA, M. Christophe LABORIE, M. Claude ASSIER

Etaient absents : M. Alexis CANITROT, Mme Kateline DURAND, Mme Emilie SAULES LE BARS

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel ARNAL

OBJET : Extension de la période d'ouverture pour l'année 2025 du Centre MICROPOLIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de délégation de service public pour la gestion du centre MICROPOLIS,

Vu le courrier de la SAEML « Cités des insectes » portant proposition d'actualisation des périodes d'ouverture au public pour l'année 2025 envoyé au Président du syndicat mixte le 11 mars 2025,

CONSIDERANT que les rapports présentés au Comité syndical du 14 avril 2025 ont été adressés à ses membres le 1^{er} avril 2025 ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité la demande d'extension de la période d'ouverture du Centre MICROPOLIS jusqu'au 16 novembre 2025, au lieu du 2 novembre 2025.

Le Président du Syndicat Mixte

M. Jean-Luc CALMELLY

<p><u>Sens des votes</u> : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>
--

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 6- Nombre de suffrages exprimés : 9 |
|---|